

## *Compte-rendu du Conseil Municipal* *Séance du Lundi 26 Mars 2012 à 20 h 30*

**Présents :**

Mesdames GOUTTE, BERNAUD, HERAUD et BODEI.

Messieurs BERNARD, HILARION, ODIN, BOUSSARD, BRILLAUD, MARENDI, MICHEL, MIGLIORINI, PONTACQ et RIVIERE.

**Absents :** Monsieur GABORIT (pouvoir à Monsieur HILARION).

**Secrétaire de séance :** Monsieur BOUSSARD.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 13 février 2012 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire tient cependant à préciser qu'elle aurait souhaité que son intervention concernant le rôle de certains élus pendant le dernier épisode neigeux soit plus détaillée.

Elle précise également que c'est elle qui a présenté la question relative au photocopieur de la Mairie et non pas Monsieur BERNARD.

### **1. Vote des taux des taxes**

Madame le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur GERGAUD, Percepteur de Blaye, qui assiste à la présente réunion. Elle demande à ce dernier de présenter et de commenter la situation financière générale de la commune. A l'aide de graphiques et de tableaux, Monsieur GERGAUD fournit au Conseil de nombreux éléments permettant d'appréhender cette situation financière. Des explications de Monsieur GERGAUD, il ressort que la situation de la commune est parfaitement saine. Elle est sensiblement identique à celle des communes de même importance en Gironde et légèrement meilleure que les communes de même importance sur l'ensemble de la région Aquitaine. L'année 2011 est caractérisée par une légère baisse des dépenses de fonctionnement, notamment des dépenses de personnel, et par une légère augmentation des recettes, notamment de la fiscalité. Le résultat global s'est amélioré, l'endettement a diminué et la capacité d'autofinancement de la commune s'en trouve renforcée. La trésorerie de la commune est largement positive (environ 300.000 €). La dette générale s'établit à ce jour à environ 400.000 €. Cet endettement est normal mais il faudra attendre 2018 pour que la dette soit réduite de moitié et attendre 2031 pour qu'elle s'éteigne totalement. Les annuités de remboursement restent donc raisonnables mais sur une période assez longue. En cas de nouvel emprunt important dans les années à venir, il faudra le compenser par une hausse de la fiscalité pour rester au même niveau d'endettement. Monsieur GERGAUD conseille donc d'augmenter les impôts de manière régulière chaque année afin de garder une bonne lisibilité du budget.

Monsieur BERNARD rappelle au Conseil que la commission "Finances" s'est prononcée pour le maintien des taxes au même taux que l'an dernier.

Madame le Maire soumet la question au vote.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de maintenir le taux des taxes ainsi que suit :

- Taxe d'habitation : 8,91 %
- Taxe foncière (bâti) : 13,19 %
- Taxe foncière (non bâti) : 33,49 %

Monsieur BERNARD précise que le produit attendu s'établit à la somme de 202.082 €, contre 195.153 € en 2011, du fait de l'augmentation des bases d'environ 1,8 % cette année et de l'existence de nouvelles bases liées à la construction de maisons neuves sur la commune. Il rappelle également que la commune percevra la somme de 46.057 € au titre du DCRTP, la somme de 15.226 € au titre des allocations compensatrices et la somme de 79.922 € au titre du versement GIR.

## **2. Budgets Primitifs Principal et Annexes 2012**

### **Budget Primitif Principal 2012**

Monsieur BERNARD présente le projet de budget 2012 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 757.158,62 € en section de fonctionnement et à la somme de 536.495,77 € en section d'investissement. Monsieur RIVIERE demande des précisions concernant l'achat de terrains évalués à 14.976 €. Il lui est répondu qu'il s'agit d'envisager l'achat de terrains au Four à Chaux suivant des évaluations faites par les services des Domaines. Monsieur RIVIERE rappelle qu'il est contre ce projet.

Après discussions, le Conseil adopte, à la majorité, le budget primitif principal 2012 pour les montants ci-dessus. Madame BERNAUD et Monsieur RIVIERE s'abstiennent. Mademoiselle BERNAUD précise qu'elle regrette que des travaux de réfection de voirie aient été réalisés chez Monsieur HILARION et que la commune ait réglé des factures pour le compte d'une association de la commune, les "Intrépides en culottes courtes". Monsieur HILARION répond que les travaux ont été réalisés en son absence, devant chez lui, mais pas sur sa propriété et qu'il n'est nullement intervenu en quoique ce soit sur la réalisation de ces travaux. Monsieur BOUSSARD rappelle qu'il n'est pas interdit pour une commune de s'associer à l'organisation de manifestations par des associations de la commune sous forme de soutien financier, ce qui s'est déjà fait, par exemple, au profit de l'association des Ateliers du Mascaret et de l'A.C.C.A.

### **Budget Primitif du Port 2012**

Monsieur BERNARD présente le projet de budget 2012 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 27.598,71 € en section d'exploitation et à la somme de 15.293,39 € en section d'investissement. Mademoiselle BERNAUD demande dans quel poste se trouve l'avantage "essence" décidée au profit de Monsieur SAINT-ANTONIN. Monsieur BERNARD répond que cet avantage a été unanimement décidé afin de compenser les frais de carburant de Monsieur SAINT-ANTONIN qui s'est proposé de s'occuper bénévolement de l'écluse. Ce poste n'apparaît donc pas sur le budget du Port. Il semblerait, d'ailleurs, que, devant les difficultés soulevées, ce dernier ne souhaite plus accomplir cette tâche, ce que le Conseil regrette.

Après discussions, le Conseil adopte, à la majorité, le budget primitif du Port 2012 pour les montants ci-dessus. Monsieur RIVIERE s'abstient.

### **Budget Primitif Développement économique 2012**

Monsieur BERNARD présente le projet de budget 2012 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 17.690,60 € en section de fonctionnement et à la somme de 175.934,58 € en section d'investissement. L'importance de ce dernier poste s'explique par l'intégration sur l'exercice 2012 du projet « local commercial » dans l'ancien logement du postier.

Après discussions, le Conseil adopte, à la majorité, le budget primitif Développement économique 2012 pour les montants ci-dessus. Madame BERNAUD et Monsieur RIVIERE s'abstiennent.

### **Budget Primitif assainissement 2012**

Monsieur BERNARD présente le projet de budget primitif 2012 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 195.701,60 € en section d'exploitation et à la somme de 179.809,90 € en section d'investissement. Le total des provisions s'établit désormais à 32.000 €. Monsieur RIVIERE regrette que le projet d'extension du réseau d'assainissement n'ait pas été poursuivi, ce qui rend, à son avis, inutile l'agrandissement du lagunage. Il lui est répondu que cet agrandissement était malgré tout nécessaire et que l'extension du réseau collectif n'a pas été jugé réalisable par le groupe de travail chargé de cette question, compte tenu du coût des travaux et de l'absence de subventions pour ce type de réalisations. La question pourra éventuellement être revue dans le cadre de l'élaboration du P.L.U.

Après discussions, le Conseil adopte, à la majorité, le budget primitif du service de l'assainissement pour l'année 2012 pour les montants ci-dessus. Monsieur RIVIERE s'abstient.

### **3. Lancement de travaux proposés par la Commission "Voirie"**

Monsieur HILARION informe le Conseil que la Commission "Voirie" a retenu des travaux ou acquisitions à réaliser le plus rapidement possible. Il s'agit de la mise aux normes des toilettes au Peyrat pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour un montant de 10.408,14 € TTC (devis de l'entreprise PEYCHES) et de l'acquisition de matériel électrique pour les diverses manifestations au Peyrat (devis de l'entreprise CABANIEUX en attente mais montant estimé à 3.000 € TTC). Il demande au Conseil de valider ces choix et de confirmer l'engagement de ces travaux et de cette acquisition dès que possible.

Le Conseil décide, à l'unanimité, le lancement de ces travaux et de cette acquisition pour les montants indiqués ci-dessus.

### **4. Camping-cars: choix de l'aire d'accueil**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier daté du 14 février 2012 émanant de l'Office de Tourisme du Canton de Blaye souhaitant que les communes du canton puissent dédier un lieu calme et attractif pouvant comporter 2 à 3 emplacements pour l'accueil des camping-cars. L'Office de Tourisme prendrait à sa charge toute la signalétique. Une discussion s'engage à ce sujet. Il apparaît que les terrains disponibles ne sont pas nombreux et le Conseil est unanime pour considérer que le terrain du "Four à Chaux" ne peut pas être destiné à cet accueil. Dans l'immédiat, seul un terrain près des courts de tennis pourrait convenir, sous réserve des diverses réglementations liées à l'application du P.P.R.I.

Le Conseil décide, à la majorité, de donner une suite favorable à la demande de l'Office du Tourisme en proposant un terrain près des courts de tennis sous réserve des réglementations liées au P.P.R.I. Madame BERNAUD et Monsieur RIVIERE votent contre.

Il tient à préciser qu'il n'est pas contre le principe de cet accueil pour les camping-cars mais qu'il ne lui semble pas qu'il y ait actuellement de terrains disponibles pour cela.

### **5. Proposition d'acquisitions de terrains (choix du Notaire et des prestations intermédiaires)**

Madame le Maire rappelle que la commune est déjà propriétaire de parcelles le long des berges de la Gironde. Le Conseil s'était montré favorable au projet d'acquisition d'autres parcelles afin de constituer une certaine unité. Cela pourrait améliorer le problème de la gestion et de l'entretien de ces digues. Par ailleurs, la question présente un nouvel intérêt du fait du projet de piste cyclable mené entre Blaye et Plassac par la C.C.B. Il serait intéressant également de se porter acquéreur de parcelles situées le long de la route de l'Estuaire (RD

669). Sur la base des évaluations faites par les services des Domaines, soit 0,20 € le m<sup>2</sup>, les valeurs des terrains concernés est la suivante :

- 4.570 € pour les propriétés DELOCHE (A 1056, A 711 et A 725)
- 1.742 € pour la propriété BERNAUD (A 713)
- 125 € pour la propriété JACQUEREAU (A723)
- 262 € pour la propriété MALE/HUET (A 716 et A 717)
- 2.460 € pour la propriété GIRET (A 1054), cette dernière étant évaluée sur la base de 3 € le m<sup>2</sup> du fait de la présence d'un bâtiment.

Il s'agirait, simplement, dans un premier temps de contacter les divers propriétaires concernés afin de leur faire parvenir une proposition d'achat sur la base des sommes ci-dessus. En cas de refus, il serait peut-être possible d'envisager la signature de conventions avec lesdits propriétaires, notamment pour le projet de piste cyclable.

Le Conseil se déclare, à la majorité, favorable à l'engagement de démarches visant à proposer une acquisition de ces parcelles et mandate Madame le Maire pour contacter les propriétaires concernés. Monsieur RIVIERE vote contre.

Concernant l'acquisition déjà réalisée de la parcelle appartenant à Madame HILAIRE en date du 2 septembre 2011 pour la somme de 3.000 €, il s'avère qu'il est réclamé à la commune, ce qui n'était pas prévu, des frais d'avocat pour une somme de 827,19 € en sus des frais de notaire, cette vente étant intervenue en suite de l'engagement d'une procédure aux fins de saisie immobilière. Ceci porte donc à 1.534,79 € le montant à régler au notaire, Maître MASSON à Blaye. Le paiement de cette somme par la Trésorerie pose problème. Elle demande la présentation d'un mémoire ou d'une convention passée avec l'avocat. Monsieur BOUSSARD précise qu'il s'agit des frais de l'avocat chargé de la vente et qu'il demandera au notaire de fournir l'état de ces frais afin de les vérifier.

Sous cette réserve, le Conseil décide, à la majorité, de régler la somme de 1.534,79 € à Maître MASSON, notaire à Blaye, cette somme comprenant ses honoraires pour un montant de 707,60 € et les frais de l'avocat pour un montant de 827,19 € et mandate Madame le Maire afin de procéder aux formalités nécessaires en ce sens.

## **6. Petit journal : proposition d'élaboration**

Monsieur BOUSSARD rappelle au Conseil que le dernier numéro du journal municipal a été élaboré avec l'aide de l'agence EDEN installée à Plassac. Devant la satisfaction du résultat obtenu, il a été demandé à l'agence EDEN de faire parvenir une proposition financière pour l'élaboration des 8 prochains numéros jusqu'en janvier 2014, date des prochaines élections municipales. La proposition pour ces 8 numéros porte sur un coût de 1.598 € HT par édition pour l'ensemble de la prestation outre 407 € HT pour le calendrier annuel. Le montant total de ce devis s'établit donc à la somme de 13.598,00 € HT, soit 14.345,89 € TTC (TVA à 5,5 %). Ce coût est sensiblement identique au coût d'une édition 16 pages réalisée par l'équipe de rédaction jusqu'à présent.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de confier à l'agence EDEN la réalisation complète des 8 prochaines éditions du journal municipal ainsi que des calendriers annuels (500 exemplaires) pour un montant total de 14.345,89 € TTC.

## **7. Choix de l'entreprise pour le fauchage des bas côtés**

Monsieur ODIN expose au Conseil qu'il lui apparaît nécessaire de confier, comme l'année dernière, un passage de fauchage des accotements sur l'ensemble des routes communales à la SARL « Les Travaux de l'Estuaire » dont le siège est à Anglade pour un montant de 1.620 € HT, le tarif étant le même que l'an dernier. En effet, Mr COUREAU a posé des congés pendant le

mois de mai, ce qui va rendre très difficile le suivi de ces travaux de fauchage par les Services Techniques.

Après discussions, le Conseil décide, à l'unanimité, de confier à la SARL « Les Travaux de l'Estuaire » les travaux consistant en un fauchage des accotements sur les routes communales pour la somme de 1.620 € HT. Monsieur RIVIERE pense qu'il faudrait, à l'avenir, mieux gérer les congés du personnel communal afin d'éviter ce genre de problème. Le Conseil aura à se prononcer ultérieurement pour un éventuel second passage de fauchage.

### **8. Local commercial : accord pour l'élaboration du projet de bail**

Messieurs BERNARD et MARENDA quittent la séance.

Monsieur BOUSSARD expose au Conseil qu'il est possible d'établir un bail commercial avec Mademoiselle BOULAY dès maintenant. Il propose de demander au notaire, Maître PETIT de Bourg sur Gironde d'établir un projet de bail commercial que l'on pourrait avaliser lors de la prochaine réunion du Conseil. Maître PETIT le conseille vivement afin que les engagements des parties soient officialisés. Il suffit de prévoir des clauses précises afin de protéger les parties, notamment dans l'hypothèse où les subventions attendues par la commune ne seraient pas attribuées. Monsieur MICHEL estime que ce bail ne se justifie pas pour l'instant et qu'il suffit d'attendre les arrêtés de subventions qui ne devraient plus attendre et ce, d'autant plus que l'on ne connaît pas encore le montant exact des travaux. Madame BODEI ne comprend pas l'utilité d'un tel vote, l'établissement d'un projet de bail commercial ne nécessitant pas une délibération du Conseil.

Après discussions, le Conseil décide à la majorité (Madame HERAUD, Messieurs HILARION, GABORIT, MIGLIORINI, PONTACQ, BRILAUD et BOUSSARD) de mandater Maître PETIT, notaire à Bourg sur Gironde à l'effet d'établir un projet de bail commercial avec Mademoiselle BOULAY. Mesdames GOUTTE, BERNAUD et Messieurs MICHEL, ODIN et RIVIERE votent contre. Madame BODEI s'abstient.

Messieurs BERNARD et MARENDA reviennent siéger en Conseil.

### **9. Loyer boulangerie**

Madame le Maire rappelle que le Conseil avait décidé en date du 13 septembre 2010 de diminuer le montant du loyer de la boulangerie de 709,96 € HT à 550 € HT à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 pour une durée de 20 mois, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2012. Un avenant au bail commercial avait ainsi été conclu avec Monsieur GAI. Elle propose de maintenir ce montant encore une année avec Monsieur et Madame CHAUMONT, les nouveaux boulangers.

Après discussions, le Conseil décide, à l'unanimité, de maintenir le montant du loyer de la boulangerie à 550 € HT par mois jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2013.

### **10. Copieur Mairie : proposition nouveau contrat**

Cette question avait été évoquée lors de la dernière réunion du Conseil mais renvoyée afin d'obtenir de nouvelles informations. Monsieur MICHEL donne le détail d'une proposition de la société RICOH France concernant un copieur AFICIO MPC 2551AD. Un loyer de 324 € HT sur 22 trimestres est prévu avec une option de 2 magasins supplémentaires pour 6,46 € HT par trimestre et une interface fax pour 25,12 € TTC par trimestre. La commune garderait l'ancien copieur dont le financement n'est pas soldé. Il reste du 2.453,74 € que la société RICOH versera à la commune sur présentation d'une facture. La maintenance est de 0,00741 € HT pour les pages N/B et de 0,06780 € HT pour les pages couleur.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la proposition de la société RICOH France pour l'acquisition d'un nouveau copieur avec option fax aux conditions financières ci-dessus.

## **11. Questions diverses**

**ARI Insertion 33 :** Madame le Maire expose au Conseil qu'elle souhaite répondre favorablement à la demande de l'association ARI Insertion 33 pour la conclusion d'un stage dans la commune au profit de Monsieur Christian MOTARD (évaluation en milieu de travail pour une durée de 70 heures). Le Conseil se montre favorable à cette mesure qui n'a aucune incidence financière pour la commune.

**Défibrillateur :** Le dossier est toujours en « attente ».

**Logement social :** Suite à un dégât des eaux, d'importants travaux de remise en état sont à prévoir.

**Lagunage :** Un devis est en attente auprès de l'AGERAD pour l'élimination de ragondins autour du lagunage.

**Travaux sur Chemin de Plate Rue :** Suite aux demandes de Mr RAIMOND concernant le mauvais état d'un muret de soutènement, un devis sera demandé à un maçon et sera étudié en commission "Voirie".

**Courrier :** suite aux problèmes rencontrés dans la distribution du courrier, Madame le Maire indique rencontrer prochainement un responsable de La Poste. Monsieur BERNARD propose que l'on puisse éventuellement demander à Madame AUDUREAU, employée communale à l'Agence Postale Communale, d'aider au tri et à la distribution de ce courrier selon des modalités à définir.

**Local "SAQUARY" :** Madame le Maire informe le Conseil du souhait de Monsieur et Madame BASTIDE demeurant à Sainte-Eulalie de se porter acquéreur de la maison située 1 place du Rey pour y réaliser 2 appartements ainsi qu'un commerce. Le Conseil se montre très favorable à ce projet.

**Site "Internet" :** une mise en ligne est espérée pour le mois de juin.

**Port :** La commission "Port" élargie s'est récemment réunie pour étudier les premières esquisses réalisées par le Cabinet ECTAUR sur le projet d'aménagement de la place du Port. Devant le faible nombre d'élus présents, de nouvelles réunions sont prévues afin d'avancer dans ces réflexions.

**Travaux :** Monsieur ODIN remet à chaque élu la fiche des travaux réalisés par les Services Techniques au cours du dernier mois. Il précise que des devis ont été demandés concernant les travaux de carrelage des murs de la cuisine de la salle polyvalente.

**Nouvelles adresses :** Monsieur BRILLAUD fait un petit compte-rendu des dernières démarches afin d'accélérer l'application des nouvelles adresses de la commune, notamment auprès des diverses administrations.

**Maison des Associations :** Monsieur RIVIERE signale le mauvais état des accès à ce bâtiment. Des interventions doivent être réalisées au plus vite.

**Elections présidentielles :** Sur question de Monsieur MIGLIORINI, Madame le Maire répond qu'elle a été contactée par plusieurs candidats pour obtenir son parrainage mais qu'elle ne l'a accordé à aucun des candidats.

**Local tennis :** Monsieur PONTACQ signale une fuite d'eau.

La séance est levée à 23 heures 50.